

L'argent honteux au centre du procès Balkany

PAR MICHEL DELÉAN
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 6 JUIN 2019

L'examen du financement du riad marocain des époux Balkany par le tribunal correctionnel met à jour le savoir-faire intéressé des protagonistes et des intermédiaires qui gravitent dans les affaires de corruption et de blanchiment.

Quelques adages populaires flottent insidieusement, ce mercredi, dans l'air (plutôt frisquet) de la salle d'audience du nouveau tribunal de Paris. L'argent n'a pas d'odeur. L'argent rend fou. L'argent ne fait pas le bonheur. Plaie d'argent n'est pas mortelle...

Qu'il soit virtuel, viré en un simple clic, tassé dans des enveloppes kraft, en dollars ou en euros, le fric est partout et remplit le moindre espace, dans ce **procès Balkany**, ouvert depuis le 13 mai au tribunal correctionnel de Paris. À la quatrième semaine des débats, une galerie de personnages censément respectables, mais somme toute caricaturaux, défile à la barre. Tous sont différents, mais reliés par un même culte, celui de l'argent.

(La photo ci-dessous n'a aucun rapport avec le sujet, si ce n'est l'absence de surmoi de Patrick Balkany, prévenu phare du procès.)



Ami intime de Nicolas Sarkozy, Patrick Balkany est toujours maire de Levallois-Perret © Reuters

Jean-Pierre Aubry, ancien basketteur et fidèle lieutenant de Patrick Balkany à Levallois-Perret, doit au maire (LR) son poste de directeur général de la Semarelp, la société d'économie mixte qui est le bras armé des opérations immobilières de la très bétonnée commune des Hauts-de-Seine. Après avoir feint d'être le propriétaire du riad de Marrakech

– on sait maintenant grâce à l'instruction du juge Renaud Van Ruymbekke qu'il s'agissait en fait du dernier caprice immobilier des Balkany –, il livre au tribunal **une nouvelle version**, selon laquelle l'homme d'affaires saoudien Mohamed al-Jaber aurait dû être le destinataire de ce bien somptueux, si tout s'était passé comme prévu.

Endossant jusqu'au ridicule, à la barre, le rôle de fusible ou d'homme de paille, Aubry est plus que contredit par le dossier. Il aurait, par exemple, confié au patron de la fiduciaire suisse utilisée pour acheter le riad marocain que malgré son erreur, il ferait tout pour épargner Balkany. Même de la prison.

Arnaud Claude, avocat « *retraité* », a longtemps été l'associé d'un certain Nicolas Sarkozy, et il a fait fortune grâce aux dossiers d'expropriation et d'aménagement urbain de Levallois-Perret, avec notamment la Semarelp pour gros client. C'est aussi lui qui a conçu en grande partie, bien qu'il s'en défende, **le montage juridique et financier** destiné à cacher le riad des Balkany aux yeux du fisc, à grand renfort de déplacements en Suisse, pour faire créer des sociétés *offshore* et une SCI marocaine. Face au tribunal, l'ancien avocat marche dans les pas de son ami Jean-Pierre Aubry, qui aurait prétendument voulu acheter une villa à Marrakech pour le compte du milliardaire al-Jaber.

Arnaud Claude l'assure, il n'a quasiment rien fait de sa main, dans cette affaire, sinon aider son ami Aubry. Là encore, le dossier dit pourtant le contraire (on y trouve notamment un fax compromettant à en-tête du cabinet Arnaud Claude). Il se trouve en effet que Mohamed al-Jaber, qui revendique modestement la cinquième fortune mondiale, est lui-même un magnat de l'immobilier, avec des biens substantiels sur plusieurs continents, et qu'il n'aurait – *a priori* – pas eu besoin des compétences assez limitées de Jean-Pierre Aubry et d'Arnaud Claude, si toutefois il avait envisagé d'acquérir un riad au Maroc, ce qu'il conteste avec véhémence.

Alexandre Balkany (clone satisfait et suffisant de son illustre père, malgré quelques déboires dans les affaires), soutient qu'il était **le vrai locataire** de la

« villa » de Marrakech, et qu'elle serait bien plus modeste que ce que colportent les jaloux, les envieux et les mauvaises langues. Un drôle de locataire, qui ignorait que ses parents étaient les occupants de la villa, et qui ne savait même pas à qui elle appartenait.

Mohamed al-Jaber, milliardaire au physique court et replet, se défend de façon théâtrale d'avoir quoi que ce soit à se reprocher. S'exprimant dans un anglais assez sommaire, il ne craint pas d'affirmer que lui, le méga promoteur, n'avait quasiment lu aucun des documents relatifs au projet des **deux tours de Levallois**, rejetant tous les torts sur son bras droit de l'époque, Salim Khoury.

Il faut dire qu'il ne s'agissait que d'un marché d'un milliard d'euros (deux gratte-ciel plus hauts que la tour Eiffel, 125 000 mètres carrés avec hôtel de luxe, restaurants et bureaux), finalement tombé à l'eau de la Seine par défaut de financements. Furieux, Balkany accuse al-Jaber d'avoir manqué à sa parole. Un avocat suggère que l'homme d'affaires s'est servi de ce projet pour lever des fonds à d'autres fins. Indigné, le milliardaire jure qu'on a voulu le gruger. La faute à « Salim », qui aurait passé des accords derrière son dos, profitant avec malice de la confiance absolue dont il bénéficiait.

Selon l'ordonnance des juges d'instruction et le réquisitoire du Parquet national financier (PNF), al-Jaber aurait fait verser une commission occulte de 5 millions d'euros à Patrick Balkany en contrepartie de l'obtention de ce marché des tours de Levallois. Face aux juges d'instruction comme devant le tribunal, les prévenus se défaussent, le délit de corruption pouvant être réprimé d'une peine de dix ans de prison. Pour autant, le dossier n'est pas des plus simple, car seule la moitié de la somme provenant d'al-Jaber aurait servi, après un détour par un circuit de blanchiment sophistiqué, à acheter le riad de Marrakech, l'autre moitié du financement provenant d'une commission

occulte – encore une – versée cette fois-ci à l'heureux maire de Levallois par un autre milliardaire, **George Forrest**.

Marc Angst, distingué gestionnaire suisse d'une société fiduciaire qui mitonne des trusts sur mesure pour les grandes fortunes du monde entier, afin de leur épargner les incertitudes de la succession et la curiosité du fisc, est plus à l'aise face au tribunal. Il faut dire qu'après avoir été témoin assisté pendant l'instruction, il a finalement bénéficié d'un non-lieu, à la différence des autres protagonistes cités plus haut.

Angst le dit sans détour, Jean-Pierre Aubry a débarqué dans ses locaux de Genève, un beau jour de 2009, assurant toucher bientôt une commission de 5 millions d'euros sur le marché des tours de Levallois, et flanqué de son avocat, Arnaud Claude. « *Ils ont demandé la création d'une société panaméenne [pour recueillir les fonds – ndlr]. On n'aimait pas trop ça, parce que des actions au porteur, ça peut se perdre, mais ils ont insisté, on l'a créée, et les fonds sont arrivés* », expose le patron de la fiduciaire, avec un accent suisse-allemand assez prononcé.

« *Quand la commission de 5 millions est arrivée, ils nous ont contactés rapidement. Aubry voulait acheter une propriété à Marrakech, c'est assez courant dans ce type de dossier.* » Marc Angst décrit ensuite le rôle actif joué par Arnaud Claude, qui poussait l'obligeance jusqu'à se déplacer à Genève pour son client, afin de payer en espèces les 15 000 € annuels d'honoraires des sociétés *offshore*. Murmures dans la salle.

Mais en 2013, **après les révélations de Mediapart** sur les éléments qui rattachaient le riad aux époux Balkany, le patron de la fiduciaire genevoise s'est senti floué, et a adressé une déclaration de soupçon de blanchiment aux autorités fédérales de Berne. « *On parlait d'un Balkany que je ne connaissais pas. Je suis la politique au niveau supérieur, pas au niveau départemental* », lâche-t-il. Le maire de Levallois bout sur sa chaise.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.